



Agressé verbalement et légèrement physiquement par mon proprio...

Par **calitete**, le **28/02/2009** à **01:55**

:hello: bonsoir a tous et toutes :) rnrnJe viens vous exposer un petit souci ...rnrnJe suis en location avec mon amie dans une maison depuis le mois d'octobre.rnrnCe mois-ci nous avons eu quelques difficultés financières et j'ai tarder a payer le loyer (un virement pour février et mars viens de partir hier). j'ai essayer a plusieurs reprise de joindre mon propriétaire durant le mois pour lui expliquer la situation mais son répondeur était plein et il ne répondais pas donc impossible de lui laisser un message...rnrnj'avoue que j'aurais pu envoyer un courrier mais je n'y ai pas penser... :pfff: rnrnDonc ce soir je rentre du travail, ça frappe a la porte et là je tombe sur mon propriétaire que je n'ai pas reconnu de suite (vue une seul fois), il me saute limite dessus en me disant (je cite)rnrn[quote]Vous n'êtes que des petits cons, vous êtes un connard, je vais vous foutre dehors[/quote]rnrnet j'en passe.rnrnMoi restant courtois je lui dis que je ne peux pas le faire rentrer car nous avons du monde et que ce n'est pas ranger. là il me dis, "je suis chez moi je rentre", il me force le passage et rentre dans l'entrée, d'un bond je repasse devant lui et m'interpose.rnrnet là il est sorti de ces gond, c'est approcher a 5 ou 10 Cm de mon visage en me disant "je vais t'en foutre une, je vais t'en foutre une" (j'avoue que sur le coup je n'attendais que ça) et ce tout en continuant a m'insulter . ensuite il me poussait par petit coup avec 2 ou 3 doigts, je lui ai calmement demander de ne pas me toucher, bref ça n'a pas été plus loin mais un moment j'ai bien cru que j'allais devoir le pousser dehors (sans trop de violence bien sur) :fou: !rnrnD'ou mes questions :rnPenser vous que je devrais porter plainte ou faire une main courante si il engage des procédures judiciaire ?rnrnpuis je invoquer une violation de domicile pour son intrusion ?rnrnpeux il pour moins de 1 mois de retard de loyer nous envoyer un huissier ? (j'ai une clause résolutoire a délai de 2 mois sur le bail donc je ne pense pas mais aimerais etre sur)rnrnet la dernière :D : Dans la maison l'installation électrique n'est pas du tout aux normes, qui puis je contacter pour constater ceci et demander au propriétaire de faire le nécessaire...rnrnMerci de m'avoir lu et de vos éventuelles réponses

!!rn rn Bonne soirée et bon week end